

La République tunisienne
Municipalité Tunis



SYMPOSIUM INTERNATIONAL D E SCULPTURE
DE LA VILLE DE TUNIS

SIS_VT

***Femme et
environnement,
Terre, Ciel, Mer***

APPEL À CANDIDATURES

01 -22 Septembre 2022

MODALITES DE PARTICIPATION ARTISTIQUE

ARTICLE 1 – Présentation de la manifestation

La municipalité de Tunis organise du jeudi 01 Septembre au jeudi 22 septembre 2022 le 1er Symposium International de Sculpture sur marbre de la Ville de Tunis en partenariat avec le ministère du Tourisme et de l'artisanat et le ministère de affaires culturelles auront comme thème «**femme et environnement ,terre, ciel, mer** ». Il est réalisé en collaboration avec **l'union des artistes**

Plasticiens Tunisiens, les écoles des beaux-arts et des marbriers et des exploiters de carrières du secteur privé.

Les artistes sculpteront devant le public

Les sculptures sélectionnées et réalisées auront pour destination de contribuer à l'aménagement esthétique de la ville de Tunis pour mieux enrichir son patrimoine artistique. Elles deviendront la propriété la municipalité de Tunis.

Sélection et calendrier

15 Sculpteurs seront sélectionnés, **10 Tunisiens et 5 Etrangers** auprès d'un jury composé des sculpteurs Tunisiens, les experts de la municipalité de la ville de Tunis, un représentant de **l'UAPT**, et trois membres en critique d'art.

La date finale de réception des propositions est fixée au **06 juin 2022**

L'annonce des résultats de sélection sera communiquée par mail.

ARTICLE 2 – Matériaux et équipement

Les sculptures seront réalisées dans des blocs de pierre marbrière Tunisienne de carrières différentes. Un bloc d'une dimension minimale de 2.70 x 0,90 x 0,90m sera fourni à chaque artiste. Le volume de chaque bloc est de 02 mètres cube et son poids est d'environ 05 Tonnes. Chaque sculpteur aura à sa disposition les équipements de base (eau, électricité, compresseur). Les sculpteurs tunisiens posséderont leur propre outillage de sculpture et de finition , pour les sculpteurs étrangers l'organisateur se chargera de leur fournir ce matériel. Le symposium aura lieu quel que soit le temps.

ARTICLE 3 – Sélection et calendrier

Les artistes devront réaliser leur projet sur place en **20 jours**.

Début du Symposium jeudi **01 septembre 2022**.

Les créations devront être terminées impérativement vendredi le mercredi **21 septembre 2022**.

La cérémonie de clôture, l'exposition des sculptures finies et la remise des prix se fera samedi **le 22 Septembre 2022**.

- Chaque participant se verra décerner un prix en dinars tunisien équivalant de **3000 dollars Américain**.

- Un billet dans la classe économique aller-retour est fourni pour les sculpteurs étrangers.

Ce dossier doit comprendre obligatoirement :

1. Le formulaire de candidature en ligne dûment rempli.
2. Une biographie de 15 lignes maximum en français ou en anglais ou en arabe.
3. Un curriculum vitae détaillé.
4. Une photo d'identité récente en haute résolution ;

5. Deux reproductions en haute définition (300dpi pour 30×50 cm) d'œuvres datant au plus janvier 2017 (propriété de l'artiste).
6. **Un texte explicatif de l'idée de la sculpture et son rapport avec le thème de cette édition.**
7. **Fiche technique de la proposition, des croquis, dessins, maquette 3D en images.**

Envoyer le formulaire et les composants de dossier dûment rempli avant le 06 juin 2022 à minuit.

Par e-mail exclusivement à l'adresse suivante :

Remarques :

1. Ces documents ne sont pas retournés à l'artiste après les délibérations du Comité de sélection.
2. L'œuvre proposée pour la sélection ne doit pas avoir déjà été présentée. Elles doivent également être libres de tous droits.
3. La participation à la 1^{ère} édition du Symposium international de sculpture de la ville de Tunis implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.
4. Les organisateurs prennent en charge votre hébergement, restauration, déplacement international et en Tunisie.

Date limite des candidatures : 06 juin 2022

Les artistes sélectionnés seront contactés le 20 juillet 2022

Règlement intérieur

1^{er} Symposium International de Sculpture de la Ville de Tunis

ARTICLE 4 - Droits

Toutes les sculptures produites seront la propriété de La Municipalité de la ville de Tunis qui se réserve le droit de les utiliser comme il le souhaite.

Les sculptures, les projets et maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres, à titre d'information, de publicité ou d'édition deviendront la propriété de La Municipalité de la ville de Tunis.

A cet égard, un contrat de cession des droits d'auteur sera signé avec l'artiste qui ne conservera que son droit moral.

La Municipalité de la ville de Tunis se réserve le droit d'organiser une vente aux enchères à visée caritative, humanitaire ou sociale d'une ou des œuvres réalisées. Par ailleurs, en vue de valoriser les sculptures réalisées, La Municipalité de la ville de Tunis se réserve le droit de les mettre à disposition d'une autre institution ou d'un partenaire privé.

ARTICLE 5– Responsabilité

L'artiste travaillera sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veillera à la sécurité de son entourage. Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale. En l'absence d'assurance, lors du 1^{er} jour du symposium, une

décharge sera signée par l'intéressé afin que la responsabilité de La Municipalité de la ville de Tunis ne puisse être recherchée.

ARTICLE 6- Séjour et transport

L'hébergement, le transport de l'hôtel au site et les repas des sculpteurs seront assurés et pris en charge par L'organisateur du mercredi 31 Aout au mercredi 21 septembre 2022.

ARTICLE 7- Assistants

Chaque sculpteur aura avec lui un assistant, sculpteur jeune, afin de faciliter la réalisation de son œuvre ainsi que l'expérience qui sera recueilli dans les 20 jours de travail. Leur déjeuner sur site et transport sera assuré par les organisateurs. une prime d'encouragement sera octroyée au étudiants assistants.

ARTICLE 8 - Communication

La médiatisation sera assurée par l'envoi de dossiers de presse à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée.

Le grand public sera mobilisé par :

- La production d'affiches et d'invitations
- L'achat de réseaux d'affichage, d'insertions dans la presse locale et de messages dans les radios locales

ARTICLE 9 – loisir

Les sculpteurs seront invités à des visites organisées par La Municipalité de la ville de Tunis à des sites historiques et archéologiques de la Tunisie ainsi que les musées et les expositions en cours. Un programme détaillé sera communiqué aux participants lors de leur arrivé.

ARTICLE 10 – Exposition

Pendant la période du symposium, une exposition est programmée dans laquelle on trouvera les sculptures modernes des chefs tunisiens ainsi que des sculptures des artistes participants.

ARTICLE 11 – Catalogue

Les organisateurs prépareront un catalogue général dans lequel ils présenteront les sculpteurs participants ainsi que quelques prises de vue lors de leur exécution de sculptures et les sculptures finis. Une insertion des œuvres exposées dans les lieux finaux ainsi que les partenaires et les sponsors.

Signature de l'artiste
Lu et approuvé